

Inf'eau

N°2

Pêche



ACTUALITES

Rappels et Nouveautés

Attention lac des Settons :

Si dans un premier temps, il était prévu que la pêche des poissons blancs soit autorisée à partir du 1er juin 2024, l'AAPPMA et la Fédération de Pêche 58 ont choisi de repousser l'ouverture de la pêche aux Settons d'une année, soit en 2025. L'objectif est de laisser aux poissons le temps de se reproduire sereinement et d'augmenter la biomasse du lac. Rappelons surtout que l'alevinage est incomplet par rapport aux prévisions et que le reste sera déversé à l'automne prochain. Il n'aurait donc pas été raisonnable de mettre une forte pression de pêche sur un milieu dont la biomasse n'est pas optimale.

Garderie :

Comme nous l'avons mentionné dans la dernière Newsletter, les AAPPMA locales sont toujours à la recherche de gardes pêches particuliers pour surveiller leurs lots de pêche. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter la Fédération de Pêche de la Nièvre au 03 86 61 18 98.

Pêche de la truite : parcours de Myennes

Nous rappelons aux pêcheurs que l'AAPPMA de Myennes a mis en place depuis plusieurs années un parcours de pêche à la truite sur la Vrille (seconde catégorie piscicole) entre la commune d'Annay et celle de Neuvy sur Loire. Des lâchers y ont lieu régulièrement. Attention car la réglementation est particulière : quota de truites limité à 3, pêche uniquement du samedi au lundi et les jours fériés. Vous pouvez vous renseigner auprès de Mr Bergin, président de l'AAPPMA la Myennoise au 06 60 85 48 13.

Sommaire

Animation

APN

Initiation pêche des écrevisses

Brigade verte

Entretiens divers

Halieutisme

Ouverture de la pêche des carnassiers

Pêche du Black-Bass

Pêche de la Carpe

Technique

Annexes hydrauliques

Reproduction du Brochet

Retrouvez nous sur nos réseaux



Fédération de Pêche et de Protection
des Milieux Aquatiques de la Nièvre

03.86.61.18.98 / fede.peche58@gmail.com



Atelier Pêche Nature :

Une réunion d'organisation est programmée le jeudi 25 avril dans l'optique de créer un APN (école de pêche) sur le secteur des AAPPMA de Decize, St Hilaire Charrin, La Machine, Verneuil et Cercy la tour. Nous vous tiendrons informé de l'avancée du dossier. Toute personne qui souhaiterait s'investir pour apprendre la pêche aux débutants sera le bienvenu dans l'équipe encadrante.

La pêche, contrairement à de nombreuses autres disciplines, manque de structures et de clubs où les débutants peuvent venir apprendre les bases des différentes techniques. Ainsi, dans la Nièvre, il n'existe qu'un seul APN, celui de la Corcille à Nevers. Il est vital pour l'avenir de la pêche associative que les pêcheurs s'engagent dans les AAPPMA pour apporter vitalité et dynamisme à notre réseau.



Animations découverte de la "pêche des écrevisses" :

Comme chaque année, la Fédération de Pêche de la Nièvre organise des animations découverte de la pêche des écrevisses en partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre. Ces animations auront lieu les mardis 16, 23 et 30 juillet ainsi que les mardis 13 et 20 août. Elles se dérouleront sur la Cure à proximité du lac des Settons de 10h à 13h. Le tarif est de 6 euros pour les adultes et gratuit pour les moins de 12 ans.



L'inscription est obligatoire à la Fédération de Pêche au 03 86 61 18 98. Les places étant limitées, vous pouvez dès aujourd'hui vous inscrire en famille pour découvrir cette pêche ludique. A noter que les participants repartent avec leurs écrevisses pour les cuisiner.



BRIGADE VERTE



Brigade verte :

Les agents de la brigade verte fédérale ont réalisé de nombreux travaux durant les dernières semaines : arrachage de plaques de jussie à l'étang de la Tanche d'Imphy, entretien du réservoir du Châtelet et de l'Aron en amont du bassin de Cercy la tour.

Nos agents ont en prévision l'entretien des berges de l'Aron à Chatillon en Bazois, la pose des bouées matérialisant les réserves sur les lacs du Morvan et l'entretien régulier du carpodrome de Cercy la tour. De nouvelles passerelles seront également installées sur la « zone humide » en queue du réservoir du Châtelet.



Un arbre bouchant l'accès au parcours carpe de nuit sur le canal à Farchat a également été retiré.



Inf'eau *Pêche*

PRATIQUE DE LA PÊCHE ET HALIEUTISME

Ouverture de la pêche des carnassiers



Date :

l'ouverture de la pêche des carnassiers aura lieu partout en France le samedi 27 avril 2024. Dans la Nièvre, le soleil se lèvera à 6h38 et se couchera à 20h53. Il sera donc possible de commencer à pêcher dès 6h08 pour finir votre journée à 21h23.



Protection des frayères à sandres :

Comme lors des années précédentes, l'amont des lacs de Pannecièrre, Chaumeçon et Saint Agnan sera interdit à la pêche des carnassiers et à toute pêche en bateau. Les secteurs seront balisés par des bouées et des panneaux installés sur les principaux accès. En cas de doute, veuillez contacter la Fédération de Pêche. Cette mesure vise à protéger les géniteurs encore présents sur les nids.

Fenêtre de capture à l'étang du Merle :

Petite piqûre de rappel pour ceux qui n'auraient pas lu l'Inf'eau Pêche précédent : cette année, une fenêtre de capture du brochet sera mise en place à l'étang du Merle. Il sera possible de conserver uniquement les brochets dont la taille est comprise entre 60 et 80 cm. A noter que le quota d'un seul brochet par jour et par pêcheur reste en vigueur.



Pêche du brochet en 1ère catégorie :

Depuis déjà plusieurs années, le brochet n'est plus considéré comme nuisible en première catégorie. Il faut donc respecter la taille minimale de capture de 60 cm, la date d'ouverture du 27 avril et ne pas prélever plus d'un brochet par jour et par pêcheur.



Pêche du silure :

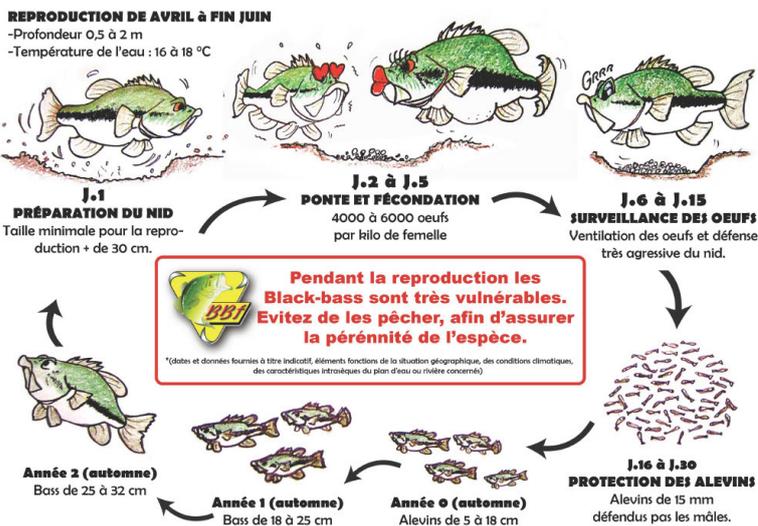
Vous êtes nombreux à nous interroger sur les techniques possibles pour pêcher le silure avant l'ouverture de la pêche des carnassiers. S'il est strictement interdit d'utiliser des leurres, vifs ou poissons morts, l'usage d'appâts tels que les vers de terre, tripes de poulets, foies et autres lanières de calamars est autorisée.



Fermeture de la pêche du Black bass :

Soyez vigilant, si la pêche du brochet ouvre à partir du samedi 27 avril... la pêche du black bass est fermée du 15 avril au 1^{er} juillet pour respecter la période de reproduction de l'espèce. A ce titre, nous demanderons également aux pêcheurs en No kill de faire preuve de bon sens et de ne pas capturer les poissons sur leur nid, même s'ils les relâchent par la suite. En effet, nous constatons chaque année que certains pêcheurs se réfugient derrière l'excuse du No kill pour capturer les black bass qui défendent leur nid.

CYCLE BIOLOGIQUE DU BLACK-BASS*



Même si ces poissons sont remis à l'eau, le stress occasionné par le combat et les interminables séances photos ne sont pas sans répercussion sur des individus en phase de reproduction. Lors de cette dernière, les poissons sont affaiblis et ne se nourrissent plus. Les black bass, à l'instar des sandres, défendent leur nid et attaquent tout ce qui s'en approche de trop près... y compris les leurres. C'est l'occasion pour certains de capturer des spécimens qu'ils ne seraient pas capables de prendre à la « régulière » et de les exhiber sur les réseaux sociaux (après l'ouverture). Ces individus peu scrupuleux ignorent sûrement que la manipulation des poissons en forte période de stress peut être fatale sur le long terme.

Black bass : No Kill

Pour rappel, le Black bass est désormais en no kill sur tous les lots de pêche de l'AAPPMA de Nevers sur le Canal Latéral à la Loire, à savoir du pont de la Forêt de Sermoise jusqu'au pont canal du Guétin et de l'écluse de Verville jusqu'au Port de la Jonction.



FEDERATION DE PÊCHE DE LA NIEVRE

SECTEUR NO-KILL

REMISE A L'EAU DES BLACK-BASS

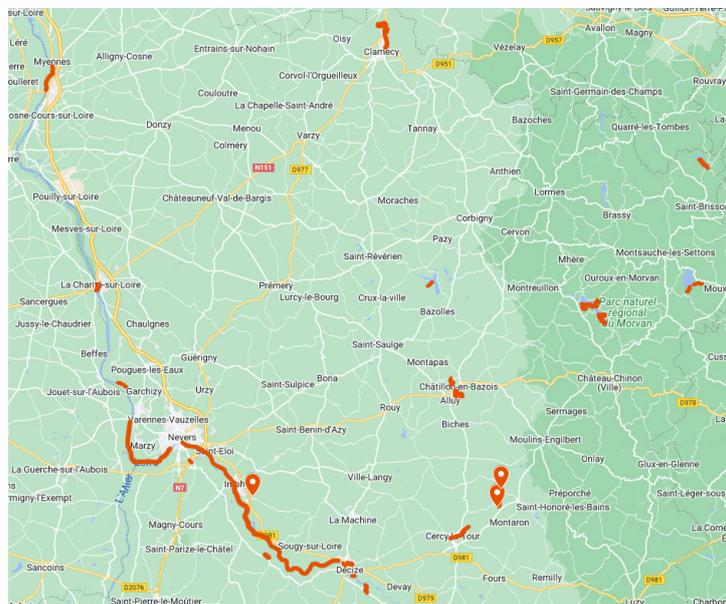
OBLIGATOIRE





Parcours de Nuit sur le canal :

Le printemps rime avec reprise de la pêche et notamment celle de la carpe de nuit. Les nuits sont plus douces et l'activité des poissons augmente significativement. N'hésitez pas, en ce début de saison, à tester les nombreux parcours de nuit présents sur les canaux de la Nièvre.



Sur la majorité des secteurs, le contre halage a été aménagé pour permettre la circulation et le stationnement des pêcheurs. Les poissons y sont nombreux et les moyennes de poids non négligeables.

Carte sur le site de la Fédération de Pêche

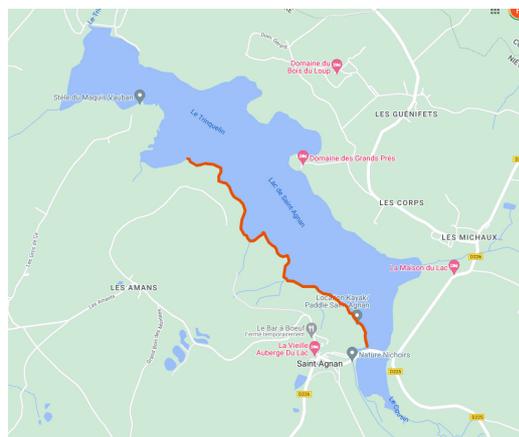
<https://www.federationdepeche58.fr/parcours-de-peche-3/parcours-carpe-de-nuit-15.html>

Actualité carpe :

Un nouveau secteur a été ouvert à St Didier sur le contre halage du canal du Nivernais (800 mètres). La limite amont est située 100 m avant l'écluse n° 36 et la limite aval, 200 m à l'amont du pont à bascule de saint Didier.

Sur demande de l'AAPPMA de Saint Agnan, les parcours de nuit ont été modifiés. Les deux anciens parcours sont remplacés par un seul et unique que vous trouverez sur la carte ci jointe.

A ce titre, nous tenons à signaler une erreur sur le guide de la pêche en Nièvre...la baie située en aval du parcours n'est pas en pêche de nuit.





Campagne d'inventaires piscicoles sur les annexes hydrauliques :

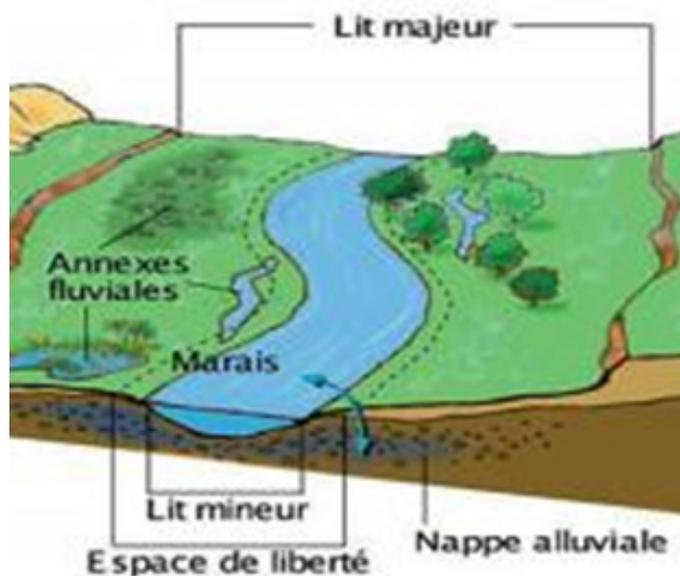
Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche de la Nièvre réalise des études et travaux concernant la reproduction du brochet dans les annexes hydrauliques (voir encadré). Ainsi chaque printemps, des pêches d'inventaires piscicoles ont lieu dans les zones de frayères (bras mort) restaurées ou encore propices, afin d'évaluer l'impact des travaux d'améliorations sur les populations de brochets juvéniles. L'objectif est de comptabiliser le nombre d'alevins présents dans les zones de frayères et de mettre ainsi en évidence la réussite de la phase de reproduction de l'année en cours. Bien évidemment les résultats sont à croiser avec l'hydrologie des mois de février et mars, de la surface d'herbiers favorables disponible et de leur durée d'immersion. Comme nous l'avons mentionné dans l'encadré, si l'eau se retire trop vite et/ou qu'elle se refroidit ou se réchauffe de manière trop marquée, la reproduction peut être totalement anéantie. Les niveaux d'eau élevés des mois de mars et avril laissent toutefois présager une réussite exceptionnelle pour cette année 2024. Sur certains secteurs où le niveau d'eau est régulé par des actions humaines (vannages, moulins, déversoirs), il est crucial de sensibiliser les gestionnaires d'ouvrages pour qu'ils maintiennent une hauteur d'eau suffisante lors de la reproduction de l'espèce afin de préserver cette espèce vulnérable et emblématique de la pêche des carnassiers.

Ces pêches scientifiques auront lieu sur la Loire (Dornant, Soulangy), l'Yonne (Flez cuzy, ...) et la Nièvre (Villemenant).

C'est quoi une annexe hydraulique ?

Ensemble de zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec le milieu courant par des connections soit superficielles soit souterraines : îles, bancs alluviaux, bras morts, prairies inondables, forêts alluviales, ripisylves, sources et rivières phréatiques. Ces espaces constituent d'importantes zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Ils offrent une grande variété d'habitats, dans lesquels les communautés animales et végétales (insectes, poissons, amphibiens, oiseaux, mammifères) se répartissent en fonction du niveau de submersion des terrains. Les annexes hydrauliques ont un rôle déterminant dans le cycle de vie des espèces et notamment dans la reproduction des poissons (en particulier le brochet). Selon leur nature et les espèces concernées, ce sont des zones de reproduction, de repos migratoire ou encore des aires de nourrissage. Les batraciens et les reptiles y sont aussi bien représentés que les oiseaux. La grenouille rieuse, la rainette verte ou méridionale, la couleuvre à collier, côtoient la poule d'eau, le grèbe castagneux, le martin pêcheur et quelques fois le héron cendré.

Source : OFB



Source : Communauté de communes Val de l'Indre Brenne.



La reproduction du brochet :

Les mâles sont souvent matures dès 2 ans pour une taille moyenne allant de 30 à 45 cm, un an avant les femelles atteignent alors une taille de 50 à 60 cm. La reproduction a lieu dès février-mars dans les régions méridionales et jusqu'en avril en altitude ou dans les zones septentrionales. On observe des reproductions vers leurs affluents ou depuis les axes fluviaux vers les écosystèmes de plaines d'inondations. Le brochet commun peut alors parcourir de grandes distances (mesurées jusqu'à 78 km).

Le frai dépend grandement de la température de l'eau qui doit être comprise entre 6 et 12 °c ; les températures plus froides ou les températures élevées (13 à 14 °c) inhibent la ponte. La nature est bien faite puisque la sortie des brochetons des frayères correspond au pic de reproduction des cyprinidés. Les petits brochets pourront ainsi se nourrir facilement des juvéniles de poissons blancs. L'espèce est phytophile (se reproduit dans les herbiers) et les ovules sont déposés à faible profondeur (0,3 à 1m) sur la végétation herbacée des rives et dans les annexes hydrauliques. La ponte est fractionnée sur 2 à 5 jours par paquets d'une soixantaine d'ovules sur quelques centaines de m². La fécondité varie de 15 000 à 45 000 ovules/kg par femelle (pour vous rendre compte...). L'incubation dure 120 degrés-jours (dans une eau à 10 degrés, il faut 12 jours d'incubation) et la vésicule vitelline se résorbe en 130 jours. Durant cette période, les larves se fixent aux végétaux par des pastilles buccales. Les alevins sont planctonophages jusqu'à la taille de 25 mm, ils deviennent ensuite entomophages (se nourrit d'insecte) et enfin ichtyophages (se nourrit de poissons) à la taille d'environ 50 mm. Le cannibalisme est fréquemment observé chez les brochetons au premier printemps ce qui participe à la sélection des plus gros individus.



Zone humide de Villemenant à Guérigny



Longtemps ignorées et détruites pour développer certaines activités anthropiques, les zones humides font aujourd'hui l'objet d'une attention toute particulière.

Leur préservation et leur gestion représentent un enjeu environnemental important.

Leur but est d'améliorer le caractère inondable de ce type de site en ouvrant le milieu et en intervenant sur la végétation abondante au sein de ceux-ci.

